



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 mai 2021

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, ANNONCE SA DÉCISION DE REFUSER D'ACCORDER LE CERTIFICAT D'EXPORTATION POUR UN ENSEMBLE DE DIX-NEUF ŒUVRES RELEVANT DU MOUVEMENT DES ARTS INCOHÉRENTS

Récemment découvertes, ces dix-neuf œuvres sont les seuls témoins actuellement subsistants et connus des *Arts incohérents*, un mouvement organisé par Jules Lévy (1857-1935), rédacteur en chef du *Chat noir*, et identifié, entre autres, par André Breton comme la préfiguration des avant-gardes contestataires du XX^e siècle, Dada et surréalistes au premier chef.

Entre 1882 et 1893, ce mouvement a présenté avec un grand retentissement sept expositions, dont la tonalité parodique, maniant caricature, calembour visuel et rébus, était notamment destinée à dénoncer l'institution du Salon, alors en crise, en singeant certains de ses rituels.

Parmi cet ensemble de productions représentatives des Incohérents, que l'on croyait définitivement disparues, se distinguent deux œuvres importantes.

Il s'agit tout d'abord du *Combat de nègres dans la nuit* de l'auteur de théâtre Paul Bilhaud (1854-1933), numéro 15 du catalogue de la première exposition de 1882. C'est une toile peinte entièrement noire qu'on peut considérer comme le premier monochrome de l'histoire de la peinture. Cette œuvre a longtemps joui d'une grande renommée, qui l'a fait connaître jusqu'à la Russie de Malevitch. La seconde est une œuvre d'Alphonse Allais (1854-1905), intitulée *Des souteneurs encore dans la force de l'âge et le ventre dans l'herbe boivent de l'absinthe*, constituée d'un rideau de fiacre vert, avec un cartouche donnant le titre. Elle constitue une sorte de prototype de *ready made*, conçu une vingtaine d'années avant ceux de Marcel Duchamp au milieu des années 1910. Elle érige en effet un objet manufacturé banal au rang d'œuvre d'art, par l'entremise d'un titre décalé. Les dix-sept autres œuvres complètent un panorama varié des Incohérents, au caractère hybride et inattendu.

Sur la proposition du musée d'Orsay et à la lumière de l'avis favorable rendu par la commission consultative des trésors nationaux, la ministre a pris la décision de reconnaître à cet ensemble le statut de trésor national en refusant de lui accorder une autorisation d'exportation.

La ministre a estimé que ces productions issues des *Arts incohérents* sont les témoins d'une étape importante et méconnue de l'histoire de l'art moderne. Elles permettent de souligner encore davantage le rôle qu'y jouèrent Paris et un certain esprit français, fait d'impertinence et d'humeur joyeuse.

« Le délai de trente mois ouvert par cette procédure de refus d'exportation permettra d'approfondir le parcours et la connaissance de ces œuvres remarquables, qui ont vocation à venir enrichir les collections nationales conservées par le Musée d'Orsay. » a déclaré Roselyne Bachelot-Narquin.

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr